



Condition Générale de Vente

Préambule

Le CH AUCH est un organisme de formation déclaré sous le numéro 73 32 00 511 32 auprès de la Préfecture de la région Midi-Pyrénées.

Son siège est situé Allée Marie Clarac, BP 80382, 32008 Auch Cedex, n° SIRET 26320004000016.

La signature par le client des conventions de formation implique son adhésion aux présentes conditions générales de ventes.

1. Inscription

Vous pouvez vous inscrire par mail, fax, courrier postal.

L'inscription ne deviendra définitive qu'à réception de la convention de formation dûment signée.

2. Annulation - Remplacement du fait du client

Toute annulation doit nous être communiquée par écrit et justifiée. Dans ce cas, vous avez la possibilité d'inscrire la personne à la prochaine session de l'année sur le même thème, ou de la remplacer par un autre salarié de votre organisation. Toute annulation définitive intervenant moins de 7 jours francs avant le début du stage fera l'objet d'une facturation correspondant au prix total de la formation. Pour les formations collectives (intra), dès lors qu'un engagement écrit du client organise la formation à d'autres dates, aucune facturation liée au report ne sera pratiquée.

3. Interruption de la formation

En cas d'interruption dûment justifiée, l'organisme de formation CH AUCH ne facturera que les journées effectivement suivies ou réalisées mais se réserve le droit de facturer l'intégralité des journées. Dans ces dernières conditions, elles ne pourront être imputées sur l'obligation de participation à la formation professionnelle.

4. Accueil et Horaires

Sauf circonstances particulières, la durée quotidienne des formations est fixée à 7 heures et les formations se déroulent entre 8h30 et 17 heures avec une pause déjeuner.

5. Effectif – Annulation – Report du fait de l'organisme de formation CH AUCH

L'effectif de chaque formation est limité pour tenir compte des objectifs et méthodes pédagogiques (selon indications dans le contenu des programmes). Les inscriptions sont prises dans leur ordre d'arrivée et confirmées par la signature des conventions de formation. En cas d'un nombre de participants insuffisant pour assurer pédagogiquement la formation, l'organisme de formation CH AUCH se réserve le droit d'annuler une formation au plus tard une semaine avant la formation.

6. Assiduité – Certificat

Les stagiaires doivent, conformément à la réglementation, signer par demi-journée, la feuille d'émargement validée par le formateur. En fin de stage, une attestation de formation est remise au stagiaire. Un double est adressé à son employeur avec la facture.

7. Obligation et force majeure

L'organisme de formation CH AUCH est tenu à une obligation de moyens vis-à-vis de ses clients et ses stagiaires. En cas d'évènement de force majeure, l'organisme de formation CH AUCH ne pourrait être tenu pour responsable. Il en est de même en cas de maladie, accident, de l'intervenant mais aussi de grèves ou conflits externes à l'organisme de formation CH AUCH.

8. Propriété intellectuelle et programme de formation

Les contenus et supports pédagogiques des intervenants sont protégés par la propriété intellectuelle.

Les contenus des programmes peuvent faire l'objet d'adaptation par l'intervenant pour tenir compte de la composition du groupe, de sa dynamique et du niveau des participants.

9. Tarifs et paiement

Tous les tarifs sont indiqués « exonérés de T.V.A. » et comprennent la formation, le document pédagogique, les frais administratifs. Pour les formations sur site, les frais annexes (déplacements, hébergement, restauration) des formateurs seront précisés. Le paiement interviendra à réception de la facture par chèque ou virement.

10. Protection des données

L'organisme de formation CH AUCH ne collecte que les données nécessaires à l'information, le suivi et l'évaluation des formations suivies par le stagiaire et/ou client. Le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès de Mme FENIEYS Delphine, Déléguée à la protection des données & Responsable Sécurité du Système d'Information, CH AUCH allée Marie Clarac 32008 Auch Cedex, téléphone 05 62 61 36 41, courriel dpo@ch-auch.fr.

11. Litiges

En cas de litige entre l'organisme de formation CH AUCH et le client, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable. A défaut, le client a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève l'organisme de formation CH AUCH, dans un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite. La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com ; ou par courrier adressé à l'AME CONSO, 11 Place Dauphine – 75001 PARIS. En dernier recours, le Tribunal d'Instance de Toulouse sera seul compétent.